



NATIONS UNIES UN LIBRARY

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr
LIMITEE
A/C.2/35/L.119
13 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 61 q) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCES

Incidences administratives et financières du projet
de résolution publié sous la cote A/C.2/35/L.111

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Aux termes du paragraphe 2 de la section II du projet de résolution publié sous la cote A/C.2/35/L.111, l'Assemblée générale déciderait de convoquer la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés du 1er au 14 septembre 1981 et d'organiser juste avant, pendant deux jours, une réunion de consultation à laquelle participeraient de hauts fonctionnaires, les 27 et 28 août 1981. Le montant estimatif des dépenses à prévoir pour assurer le service de la Conférence a été calculé sur la base des recommandations formulées par le Comité préparatoire (A/C.2/35/7, par. 12), c'est-à-dire à partir de l'hypothèse qu'il y aurait, outre la Conférence plénière, deux comités de session officiels au maximum, que ces organes devraient pouvoir siéger simultanément et qu'il faudrait envisager en outre des réunions de groupes régionaux. Le tableau 1 ci-après indique la répartition des dépenses à prévoir (sur la base du coût intégral) qui s'élèvent à 972 800 dollars. Ces estimations ont été établies comme si la Conférence devait se tenir à Genève; toutes dépenses supplémentaires qu'entraînerait la tenue de la Conférence à Paris, conformément au paragraphe 3 de la section II du projet de résolution, seraient prises en charge conformément à la résolution 31/140 de l'Assemblée générale, par le Gouvernement français qui a offert d'accueillir la Conférence.

Tableau 1

Coût des services de conférence pour la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendrait du 1er au 14 septembre 1981 et serait précédée d'une réunion de consultations de hauts fonctionnaires pendant deux jours (montant calculé sur la base des coûts à Genève)

	<u>Dollars</u>
I. <u>Documentation à établir avant la session</u> (1 000 pages : anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe)	462 800
II. <u>Services des réunions</u> (Interprétation : anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe)	309 200
III. <u>Documentation à établir pendant la session</u> (200 pages : anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe)	104 800
IV. <u>Documentation à établir après la session</u> (80 pages : anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe)	36 911
V. <u>Reproduction et distribution des documents</u>	59 040
	<u>972 751</u>

2. Aux termes du paragraphe 5 de la section II du projet de résolution A/C.2/35/L.111, le Secrétaire général serait prié "d'assurer la participation effective des représentants des pays les moins avancés à la Conférence en cherchant à obtenir des ressources extra-budgétaires pour financer les frais de voyage de trois représentants de chacun des pays les moins avancés". Il est rappelé à ce propos que l'Assemblée générale, dans sa décision 34/449, a également prié le Secrétaire général d'étudier les moyens de fournir, si nécessaire, aux délégations des pays les moins avancés, en utilisant notamment des ressources extra-budgétaires, une aide pour couvrir leurs frais de voyage et de subsistance, afin de leur permettre de participer aux réunions du Comité préparatoire. Toutefois, sur la base de l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.2/35/L.70, par. 4), où celui-ci indiquait que, bien qu'il ait l'intention de chercher à obtenir des contributions volontaires pour couvrir ces dépenses, il n'était pas possible d'avoir à bref délai une indication précise de ces possibilités de financement

extra-budgétaires, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 144 000 dollars pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'un représentant de chacun des pays les moins avancés appelé à participer à chacune des deux sessions du Comité préparatoire en 1980. Depuis lors, le Secrétaire général a lancé un appel à tous les gouvernements afin qu'ils versent des contributions volontaires à cet effet; néanmoins, il n'a reçu aucune réponse positive à ce jour.

3. Aux termes du paragraphe 6 de la section II du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait que la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés aurait lieu du 29 juin au 10 juillet 1981 à Genève. On trouvera au tableau 2 ci-après les montants estimatifs des dépenses à prévoir pour les services de conférence nécessaires à cette session, calculés sur la base du coût intégral, et qui s'élèvent à 106 900 dollars.

Tableau 2

Coût des services de conférence pour la troisième session du
Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur
les pays les moins avancés, qui se tiendrait à Genève
du 29 juin au 10 juillet 1981

I. <u>Documentation à établir avant la session</u>	<u>Dollars</u>
(150 pages : anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe)	69 006
II. <u>Services des réunions</u>	
(Interprétation : anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe)	93 226
III. <u>Documentation à établir pendant la session</u>	
(30 pages : anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe)	13 608
V. <u>Reproduction et distribution des documents</u>	<u>11 025</u>
Total :	<u>186 865</u>

4. Aux termes du paragraphe 8 de la section II du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait les pays les moins avancés de soumettre au secrétariat de la Conférence, le 1er mars 1981 au plus tard, leurs monographies nationales. Le Comité préparatoire a l'intention de fonder en grande partie les préparatifs de la Conférence sur les réunions de consultation qui auront lieu entre les pays les moins avancés et les pays donateurs avant la Conférence. On prévoit quatre réunions sous-régionales qui auraient lieu entre mars et juin 1981, à l'extérieur de Genève, et qui dureraient dix jours en moyenne. A propos de la recommandation adoptée par le Comité préparatoire à sa deuxième session, le secrétariat a noté que, "pour organiser les réunions de consultation et mettre au point sous forme définitive la documentation de ces réunions, il faudra obtenir des crédits, en particulier pour la reproduction et la distribution de la documentation, la traduction des résumés de la documentation et les dépenses d'organisation se rapportant à ces réunions de consultation. L'Assemblée générale devra peut-être étudier la possibilité d'imputer la totalité ou une partie de ces frais sur le budget ordinaire" (A/C.2/35/7, par. 10). Conformément aux recommandations du Comité préparatoire, des services d'interprétation seraient assurés dans trois langues (une équipe d'interprètes pour l'anglais, une pour l'arabe et une pour le français); les monographies des pays (150 pages pour chacun des pays les moins avancés, c'est-à-dire 4 500 pages en tout d'après les estimations) seraient distribuées dans la langue originale, qui devrait être l'une des langues officielles de la Conférence. Des résumés devraient cependant être distribués en anglais, en arabe et en français. Comme ces résumés doivent également être distribués à la Conférence en six langues, le volume de travail et les dépenses que cela représenterait ont été pris en compte dans les prévisions de dépenses pour la documentation à établir avant la session de la Conférence (voir par. 1 ci-dessus). On traitera dans le tableau 3 ci-après les montants estimatifs des dépenses à prévoir pour ces réunions de consultation (954 300 dollars).

/...

Tableau 3

Coût des services de conférence pour quatre réunions de consultations sous-régionales entre des groupes de pays les moins avancés et de pays donateurs, qui se tiendrait à l'extérieur de Genève, pendant 10 jours chacune (montant calculé sur la base des coûts à Genève)

	<u>Total pour une réunion</u>
	<u>Dollars</u>
<u>I. Services des réunions</u>	
(Interprétation : anglais, arabe, français)	23 323
<u>II. Documentation à établir pendant la session</u>	
(50 pages : anglais, arabe, français)	12 510
<u>III. Reproduction et distribution des documents</u>	28 936
<u>IV. Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel</u>	73 800
<u>V. Frais généraux de fonctionnement</u>	100 000
<u>Coût d'une réunion :</u>	<u>238 569</u>
<u>Coût de quatre réunions :</u>	<u>954 276</u>

5. Les crédits prévus pour les services de conférence (2 114 000 dollars) qui sont indiqués dans le présent état (voir par. 11 ci-après) ont été calculés sur la base du coût intégral, c'est-à-dire à partir de l'hypothèse qu'aucune dépense prévue à ce titre ne pourra être financée par les crédits déjà ouverts pour le Département des conférences. Ces prévisions seront examinées dans le contexte d'un état récapitulatif des crédits nécessaires pour les services de conférence, qui sera présenté à l'Assemblée générale vers la fin de la session en cours.

6. Au paragraphe 13 de la section II du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait "le Secrétaire général, conformément au paragraphe 8 de sa résolution 34/203 du 19 décembre 1979, de confier au Directeur général au développement et à la coopération économique internationale le soin de prendre les mesures nécessaires, avec le concours du Secrétaire général de la Conférence, pour assurer la pleine mobilisation et la coordination de tous les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies, en vue de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés". Un crédit supplémentaire a été ouvert pour 1980 pour financer les services d'un haut fonctionnaire de la classe D-1 secondé par un(e) secrétaire, en vue de l'exécution de ces tâches. Les services de ces fonctionnaires seraient encore requis après la conférence, c'est-à-dire pendant 10 mois en 1981. Compte tenu des économies réalisées en 1980 à cause des délais de recrutement, des crédits additionnels sont nécessaires pour une période de six mois

/...

seulement. Pour 1980, l'Assemblée générale a approuvé une ouverture de crédit de 6 000 dollars pour les frais de voyage de ces fonctionnaires. Comme leurs déplacements seront probablement plus fréquents pendant l'année de la conférence et que des voyages seront encore nécessaires pour les réunions consécutives et les réunions interinstitutions, un crédit de 10 000 dollars est demandé pour 1981. Les prévisions de dépenses correspondantes (57 600 dollars) sont indiquées dans le tableau 4 ci-après.

Tableau 4

Personnel temporaire du Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale en vue des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

	<u>Dollars</u>
<u>Personnel temporaire affecté à des tâches générales</u>	
1 administrateur général (D-1) : six mois de travail	31 000
1 secrétaire (agent des services généraux) : six mois de travail	8 600
	<hr/>
	39 600
<u>Coût des services communs</u>	<u>8 000</u>
<u>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel</u>	<u>10 000</u>
Total	<u><u>57 600</u></u>

7. Aux termes du paragraphe 14 de la section II du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait "le Secrétaire général et les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies de fournir, en utilisant dans la mesure du possible les ressources existantes, une assistance appropriée, y compris une assistance technique, aux pays les moins avancés, sur leur demande et conformément aux procédures établies pour préparer la Conférence aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial". L'Assemblée générale avait ouvert pour 1980 un crédit supplémentaire de 129 200 dollars destiné à financer les services de conseillers techniques (de la classe P-4 en moyenne) correspondant à 24 mois de travail et des services de secrétariat correspondant à huit mois de travail, ainsi que les frais de voyage correspondants, afin que le Secrétariat aide les pays les moins avancés en y envoyant plusieurs missions en vue de donner une base plus solide à la Conférence. Or, l'exécution du programme de travail du Secrétariat, notamment l'organisation des missions envisagées en 1980 à cette fin, tout en progressant de façon satisfaisante, exige plus de temps et de ressources qu'il n'avait été initialement prévu. De plus, le programme de travail envisagé au départ a dû être élargi à la suite des délibérations et recommandations des première et deuxième sessions du Comité préparatoire, en particulier en ce qui concerne l'élaboration d'une synthèse des recommandations touchant les stratégies de développement que les pays les moins avancés pourraient adopter; l'analyse des besoins en matière d'assistance et des modalités de l'aide à apporter à ces pays dans les années 80 sur la base d'une étude détaillée effectuée au niveau national, l'établissement d'un programme de coopération économique entre pays en développement en faveur des pays les moins avancés, et l'élaboration de recommandations quant aux arrangements institutionnels efficaces à prévoir pour appliquer le nouveau programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés après la Conférence. Le Comité préparatoire, par sa résolution 7 (III) du 16 février 1980 1/ a, dans une large mesure, subordonné les travaux préparatoires de la Conférence aux préparatifs détaillés que chacun des pays les moins avancés doit entreprendre pour que son programme puisse être présenté pour examen à une réunion tenue avec les donateurs. La tâche supplémentaire qui incombe au Secrétariat, à savoir celle de la coordination à assurer et de l'assistance à apporter pour parachever les exposés des pays, ainsi que l'aide à fournir pour organiser les réunions de consultation, représenteront une lourde tâche pour le Secrétariat. Selon les indications données plus haut, du fait des tâches supplémentaires à entreprendre, le Secrétaire général ne pourra pas utiliser les ressources existantes pour continuer de fournir en 1981 l'assistance technique destinée aux pays les moins avancés, conformément au paragraphe 14 de la section II du projet de résolution. On estime donc que l'on aura besoin en 1981 de crédits additionnels pour financer 30 mois de travail de conseillers techniques/consultants de la classe P-5 en moyenne, 30 mois de travail de secrétaire et les frais de voyage correspondants. On trouvera au tableau 5 ci-après la ventilation des dépenses prévues, qui se chiffrent à 307 000 dollars.

1/ Voir A/35/45 (Partie I), annexe.

Tableau 5

Assistance technique à fournir aux pays les moins avancés pour les
travaux préparatoires de la Conférence aux échelons national,
sous-régional, régional et mondial

	<u>En 1981</u>	
	(Dollars)	
<u>Conseillers techniques/consultants</u>		
<u>Personnel de la classe P-5 en moyenne pour</u> <u>30 mois de travail</u>		190 000
<u>Personnel temporaire affecté à des tâches générales</u>		
Commis/dactylographes pour 30 mois de travail		87 000
<u>Frais de voyage et indemnité de subsistance</u>		
10 voyages à raison de 1 800 dollars en moyenne	18 000	
Indemnité de subsistance pour 150 jours au total, à raison de 80 dollars par jour en moyenne	<u>12 000</u>	<u>30 000</u>
	Total	<u>307 000</u>

8. On se souviendra que la documentation destinée au Comité préparatoire et à la Conférence sera établie par le personnel prévu dans les propositions révisées pour le programme 8 (Pays en développement les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays en développement insulaires) relevant du chapitre 15 (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981 (A/C.5/34/27), mais l'Assemblée générale a approuvé des crédits supplémentaires pour 1980 afin de financer les services d'un conseiller principal (classe D-1) auprès du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, d'un administrateur de 1ère classe (P-4) et d'un(e) secrétaire, pour contribuer à la planification, la préparation et la coordination de la Conférence ainsi qu'à l'élaboration et à l'exécution du nouveau programme d'action en faveur de pays en développement les moins avancés dans le cadre des préparatifs de la Conférence. Il faudra continuer à financer les services de ces fonctionnaires et les frais de voyage correspondants jusqu'à la fin d'octobre 1981, c'est-à-dire pendant 10 mois de plus. Le montant estimatif des dépenses à prévoir à cet effet est de 163 100 dollars au titre des traitements, des dépenses communes de personnel et du coût des services communs et de 14 000 dollars au titre des frais de voyage du personnel.

9. Un montant de 10 000 dollars est demandé au titre des dépenses de représentation (réceptions) à l'occasion des activités qui auront lieu avant et pendant la Conférence.

10. Aux termes du paragraphe 1 de la section III du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait "le Secrétaire général et le Secrétaire général de la Conférence, ainsi que les organismes, organisations et organes du système des Nations Unies, d'entreprendre, au moyen des ressources existantes, un programme d'information visant à faire prendre conscience à l'opinion publique, dans le monde entier, de l'importance de la Conférence et de ses objectifs". Le Département de l'information, de concert avec le secrétariat de la Conférence, s'efforce, compte tenu des sérieuses limitations entraînées par les ressources existantes, d'assurer à la Conférence la plus large publicité possible. Toutefois, les activités d'information récapitulées aux paragraphes 11, 12 et 13 de l'état d'incidences administratives et financières (A/C.2/35/L.94 et Corr.1) dont l'exécution nécessiterait des ressources supplémentaires ne pourront être entreprises.

11. En résumé, les incidences financières du projet de résolution s'établiraient comme suit :

/...

<u>Dépenses prévues pour chaque type d'activité</u>	<u>Dollars</u>
Personnel temporaire pour le Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale chargé des préparatifs de la Conférence (voir par. 6 ci-dessus)	57 600
Missions consultatives destinées à renforcer les préparatifs pour permettre aux pays les moins avancés de participer à la Conférence (voir par. 7 ci-dessus)	307 000
Personnel temporaire pour le Bureau du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement chargé des préparatifs de la Conférence (voir par. 8 ci-dessus)	177 100
Dépenses de représentation avant et pendant la Conférence (voir par. 9 ci-dessus)	<u>10 000</u>
Total partiel	<u>551 700</u>

Coût intégral des services de conférence

Pour la Conférence (par. 1 ci-dessus)	972 800
Pour la troisième session du Comité préparatoire (par. 3 ci-dessus)	186 900
Pour les quatre réunions sous-régionales de consultation (par. 4 ci-dessus)	<u>954 300</u>
Total partiel	<u>2 114 000</u>
Total général	<u>2 665 700</u>
